

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, les vingt-cinq mars, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix-neuf mars précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 22

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 3

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE à Bruno DUMEIGNIL, Pascale MEROTTO à Didier THEVENET

Excusés : 2

Jean-Michel DELOCHE, Didier LATHUILLE

Absents : 4

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET GUELPA, Chantal PASSET

Secrétaire de séance : Franck PACCARD

[DEL2025-023 - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE INFRASTRUCTURE POUR L'EXTENSION DES DECHETERIES INTERCOMMUNALES DE THONES, SAINT-JEAN DE SIXT ET SERRAVAL](#)

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique tel qu'entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le choix opéré par la commission d'appel d'offres du 18 mars 2025 ;

Vu l'avis du Bureau du 18 mars 2025 ;

Considérant que le marché concerne la mission de maîtrise d'œuvre Infrastructure pour l'extension des déchèteries intercommunales de Thônes, Saint-Jean de Sixt et Serraval ;

Considérant que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 27 janvier 2025, sur le profil acheteur. La date limite de remise des offres a été fixée au 27 février 2025 ;

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées ;

Considérant qu'une seule offre a été réceptionnée conformément aux prescriptions du règlement de la consultation. Considérant que l'offre est régulière et acceptable ;

Considérant que la Commission d'appel d'offres a rendu l'avis suivant :

- Attribution du marché au Groupement NALDÉO – mandataire – pour un montant de 331 780 € HT, conformément au rapport d'analyse des offres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du choix de la Commission d'appel d'offres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à la notification du marché, et donc à le signer ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont bien inscrits au budget.

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance  
Franck PACCARD



*Délibération transmise en Préfecture le 31 mars 2025  
Publiée le 31 mars 2025*